

# TENNIS

## Règlements et procédure de réservation des terrains du parc Victor-Brillon

1. Les réservations doivent être faites préalablement via la plateforme SportsPlus, et celles-ci sont gratuites. Pour ce faire, vous devez obligatoirement avoir un numéro de carte Accès Beloeil;
  2. Une seule réservation par jour / par membre est autorisée;
  3. Une réservation ne peut être faite plus de 3 jours à l'avance;
  4. Si vous avez effectué une réservation, vous devez arrivés quelques minutes à l'avance pour débuter votre utilisation à l'heure pile (ex. 13 h, 14 h, 15 h). Si vous arriver avec plus de 10 minutes de retard, votre réservation n'est plus valide et d'autres usagers pourront ainsi utiliser cette plage horaire;
  5. Si vous arrivez sur un terrain vacant sans réservation, vous pouvez l'utiliser à condition de le rendre disponible aux autres joueurs en attente (le cas échéant) à l'heure pile (ex. 13 h, 14 h , 15 h);
  6. Les joueurs peuvent utiliser un terrain durant un maximum d'une heure pour ensuite laisser la place aux autres joueurs en attente;
  7. Les rotations s'effectuent à l'heure pile (ex. : 13 h, 14 h, 15 h);
  8. Durant les périodes réservées aux cours, les joueurs qui n'y sont pas inscrits sont priés de quitter les terrains (voir horaire des cours);
  9. Seuls les cours de tennis donnés par les instructeurs de l'école de tennis Quarante-Zéro sont permis sur les terrains de la Ville. Toute autre personne, munie ou non d'une carte d'instructeur ou d'entraîneur ne peut utiliser les terrains à cette fin, avec ou sans rémunération. Tout contrevenant se verra dans l'obligation de quitter les terrains de tennis sur le champ, dès que l'infraction est constatée;
  10. Il est strictement interdit d'utiliser un lance-balle ou un panier de balles durant vos activités;
  11. Si vous avez une problématique avec votre réservation, prière de communiquer avec la direction des loisirs au 450 467-2835 poste 2925.
-